

Interdiction des liquides CH / UE: objets autorisés et objets prohibés

Cosmétiques et effets personnels

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Allumettes	Oui, allumettes de sécurité, pour autant que les dispositions en vigueur concernant les objets dangereux soient respectées.	Oui, allumettes de sécurité, pour autant que les dispositions en vigueur concernant les objets dangereux soient respectées.
Anti-moustique en spray	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Billes de bain remplies de liquide ou de gel	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Billes et huiles de bain, autres produits de bain	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Boissons / PET (plus de 100 ml)	Non	Oui
Bombes aérosol	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui, pour autant que les dispositions relatives aux objets dangereux en vigueur soient respectées.
Briquets	Oui. Un briquet est autorisé, pour autant que son type soit conforme aux dispositions en vigueur concernant les objets dangereux. Le briquet doit être présenté au contrôle de sécurité dans un sachet plastique de 1 litre.	Oui, pour autant que les dispositions en vigueur concernant les objets dangereux soient respectées.
Collyres et liquides pour lentilles de contact: flacons jusqu'à 100 ml, emballés dans un sachet plastique de 1 litre; flacons de plus de 100 ml indispensables pendant le vol: présenter spontanément au contrôle de sécurité sans sachet plastique.	Oui	Oui
Crèmes	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Crèmes, lotions, crème solaire, pommade cicatrisante, onguents et crèmes hydratantes	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Dentifrice	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Déodorants (gels ou aérosols)	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Déodorants (rollers)	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Désinfectants liquides	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Dissolvant ou vernis à ongle	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Gels	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Gels douche	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Gels pour cheveux et laques avec propulseur	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Huiles en tous genres	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Lotions	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Lotions pour le visage, lotions démaquillantes	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Lubrifiants en flacons jusqu'à 100 ml, emballés dans un sachet plastique de 1 litre	Oui	Oui
Mascara, eye-liner, rimmel	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Médicaments délivrés sans ordonnance sous forme de liquide ou de gel, p. ex. sirop contre la toux ou pilules contenant du gel : flacons jusqu'à 100 ml, emballés dans un sachet plastique de 1 litre ; flacons de plus de 100 ml indispensables pendant le vol : présenter spontanément au contrôle de sécurité sans sachet plastique	Oui	Oui
Mousse	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Mousse à raser	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Parfums	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Parfums (sous forme de liquide ou de gel)	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Pâtes, p. ex. cirage	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Produits capillaires sous forme de liquide ou de gel	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Produits liquides	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Savons liquides	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Shampoings et produits de rinçage	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Soins pour les lèvres sous forme de gel ou de liquide (p. ex. Blistex)	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Solutions de chlorure de sodium en flacons jusqu'à 100 ml, emballés dans un sachet plastique de 1 litre ; flacons de plus de 100 ml indispensables pendant le vol : présenter spontanément au contrôle de sécurité sans sachet plastique.	Oui	Oui
Soutiens-gorges contenant du gel	Oui	Oui
Spray buccal	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Sprays, p. ex. parfums ou déodorants	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui, pour autant que les dispositions relatives aux objets dangereux en vigueur soient respectées.
Stylos à bille	Oui	Oui
Stylos à encre	Oui	Oui
Tipp-Ex ou autres tubes contenant du liquide	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Tubes de rouge à lèvres	Oui	Oui
Tubes de rouge à lèvres liquide ou soins pour les lèvres comparables, sous forme de liquide ou de gel	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui

Denrées alimentaires et boissons

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Alcool et autres produits des boutiques duty-free scellés par ces dernières en Suisse, dans l'UE, en Norvège et en Islande. La facture doit être visible dans le sachet et avoir été établie dans les dernières 24 heures.	Oui	Oui

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Aliments en conserves, sous forme de liquide ou de pâte, tels que soupes, sauces, beurre de cacahuète, confiture, fruits et légumes en conserves	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Aliments pour bébés, lait maternel et autres articles pour nourrissons et enfants en bas âge: autorisés dans les bagages à main mais peuvent être portés à bord par les agents du contrôle de sécurité. Condition: la personne doit voyager en compagnie d'un bébé ou d'un enfant en bas âge. Tous ces articles doivent être présentés spontanément au contrôle de sécurité, sans sachet plastique.	Oui	Oui
Aliments pour sportifs sous forme de gel ou de liquide	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Boissons achetées après le contrôle de sécurité	Oui	Oui
Boissons / PET emportées du domicile ou achetées en route avant le contrôle de sécurité dans des flacons de plus de 100 ml qui ne sont pas emballés dans les sachets plastiques de 1 litre Boissons / PET achetées après le contrôle des passeports qui n'ont pas été scellées par une boutique duty-free	Non	Oui
Chocolat fourré (sauf crème au chocolat)	Oui	Oui
Conserves à contenu sous forme de liquide, de pâte ou de crème	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Crème au chocolat ou nougat aux noisettes	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Crème fouettée	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Eau (plus de 100ml)	Non	Oui

Version 6 – situation au 1 février 2007	Bagages à main	Bagages enregistrés
Fromages à pâte dure	Oui	Oui
Fromages à pâte molle (p. ex. Camembert)	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Fromages frais	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Gelées	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Ketchup	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Mayonnaise	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Mélange pour fondue préparé avec du vin, et donc liquide, ou à base de fromage à pâte molle	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Mélanges pour fondue à base de fromage à pâte dure	Oui	Oui
Nutella	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Pudding	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Saucisse au foie et autres produits à tartiner sous forme de pâte	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Sirop	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Soupes	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet plastique de 1 litre)	Oui
Yoghourts ou préparations alimentaires sous forme de pâte	Oui (jusqu'à 100 ml par conteneur et par personne, dans un sachet	Oui

	plastique de 1 litre)	
--	-----------------------	--

Cette liste n'est évidemment pas représentative de tous les produits concernés par l'interdiction des liquides. En cas d'incertitude, n'hésitez pas à appeler notre hotline concernant les nouvelles mesures de sécurité, au 0900 300 313 (1,99 CHF/min.).